



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 16 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – Mme HAUSSEUR Sandra – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. CHERY Chantal – M. DELATTE
Hubert
M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain -
Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe
M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à
M. FEGER Serge -
Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. THIRY Philippe -
Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie
L'assemblée dénombrait : 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 5
Excusés : 2
Votants : 46
Date d'affichage : 28 novembre 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46
Contre :
Absentions :

FINANCES

15/11/2023

Budget assainissement - Admission en irrécouvrabilité

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des Finances, informe que le Service de Gestion Comptable de Nancy a transmis à la Communauté de Communes un état d'irrécouvrabilité pour différents débiteurs pour lesquels des titres d'assainissement, émis à partir de 2018, n'ont jamais été réglés malgré la mise en œuvre de tous les moyens de poursuite ou ont fait l'objet d'un jugement en surendettement.

Il convient donc de passer ces titres en irrécouvrabilité pour un montant total de 1 629.44 € sur le compte 6542 –créances éteintes

CREANCES ETEINTES A PASSER

Année	Montant
2018	66.14 €
2020	464.17 €
2021	1 099.13 €

Les crédits inscrits au budget sont suffisants pour couvrir cette dépense.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** ces admissions en irrécouvrabilité pour un montant de 1 629.44 € sur le budget assainissement – article 6542



CLAUDE THOMAS
2023.11.28 16:00:09 +0100
Ref:20231127_170002_1-1-O
Signature numérique
le Président